



ICAO

TRAINAIR PLUS

FULL MEMBER

Réf : 119 INSTAVCIV

NOMBRE DE STAGIAIRES :

6 par session

DURÉE DE LA FORMATION :

7 jours (53h00)

PUBLIC VISE - PRÉ-REQUIS :

- Personnels aéroportuares amenés à exercer la fonction « instructeurs » selon la réglementation européenne et chargés de concevoir et animer des actions de formation ;
- Pas de pré requis

INDICE DE SATISFACTION : 100 %

- Calculé sur la base des trois dernières années

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Règlement n°139/2014 de la Commission du 12 février 2014 établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aéroports

CALENDRIER :

- Consultable sur www.c2fpa.fr

CONDITIONS TARIFAIRES :

- Le devis sera élaboré en intégrant vos demandes (pédagogie, transport, hébergement, restauration...). Contactez-nous.



FORMATION INITIALE INSTRUCTEUR EN AVIATION CIVILE

SOYEZ CONFORME AUX EXIGENCES REGLEMENTAIRES

La réglementation européenne du 12 février 2014 demande aux exploitants d'aérodrome de faire appel à des évaluateurs expérimentés pour la mise en œuvre du programme de formation des personnels évoluant dans l'environnement de l'aérodrome.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître et appliquer la méthodologie de conception de cours préconisée par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) ;
- Construire et mettre en œuvre les différents outils de conception et d'animation d'une action de formation ;
- Développer et harmoniser les pratiques et les outils sur l'aéroport.

PROGRAMME

- Méthodologie de conception d'une formation ;
- Conception du programme de formation ;
- Conception des modules ;
- Production du matériel pédagogique :
 - Conception des supports de formation
- Animation d'une séquence de formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques en groupe ;
- Exercices d'application individuels et collectifs ;
- Mise en situation ;
- Tests de positionnement ;
- Évaluation en continu, bilan individuel en fin de formation.